





Alessandro Chechi, Anne Laure Bandle, Marc-André Renold Octobre 2011

# Affaire Sphinx de Boğazköy – Turquie et Allemagne

Turkey/Turquie – Germany/Allemagne – Archaeological object/objet archéologique – Pre 1970 restitution claims/demandes de restitution pre 1970 – Ownership/propriété – Institutional facilitator/facilitateur institutionnel – Negotiation/négociation – Settlement agreement/accord transactionnel – Cultural cooperation/coopération culturelle – Unconditional restitution/restitution sans condition

En 2011, l'Allemagne décide de mettre fin au litige de longue date concernant le Sphinx de Boğazköy en cédant volontairement la propriété de la sculpture au gouvernement turc. En 1986, la Turquie avait déposé une demande de restitution auprès du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale.

I. Historique de l'affaire ; II. Processus de résolution ; III. Problèmes en droit ; IV. Résolution du litige ; V. Commentaire ; VI. Sources

## I. Historique de l'affaire

## Demande de restitution pre 1970

- **Années 1910**: Plus de 10'000 tablettes cunéiformes et deux statues hittites en pierre représentant des sphinx sont **découvertes** sur le site archéologique turc de Boğazköy, à l'occasion de fouilles menées sous l'égide de l'Institut archéologique allemand.
- **1917**: Ces objets sont envoyés **provisoirement** en Allemagne pour être nettoyés, restaurés et catalogués. Durant l'entre-deux-guerres, de nombreux objets sont renvoyés en Turquie, dont l'un des deux sphinx, mais beaucoup d'autres sont conservés à Berlin au *Vorderasiatisches Museum* ainsi qu'au *Pergamonmuseum*.
- **1986**: La Turquie dépose une demande de restitution auprès du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale.
- **1987** : La République démocratique allemande procède à la **restitution** de 7'400 tablettes cunéiformes à la Turquie, mais conserve le second Sphinx dit de Boğazköy.
- 1987-2011 : Grâce aux « bons offices » du Comité intergouvernemental de l'UNESCO, les négociations autour du sphinx s'intensifient entre les gouvernements allemand et turc. La dernière recommandation du Comité intergouvernemental est adoptée en septembre 2010 et invite les parties « à avoir des négociations bilatérales approfondies dès que possible afin d'apporter une solution mutuellement acceptable à cette question ».¹
- Mai 2011: Les parties parviennent à un accord. À la suite de rencontres des experts à Ankara en avril 2011 et à Berlin le mois suivant, l'Allemagne et la Turquie signent un protocole d'accord prévoyant que la statue sera remise volontairement à la Turquie en signe d'amitié. Afin que l'accord soit respecté, le Sphinx de Boğazköy doit être cédé à la Turquie avant le 28 novembre 2011.<sup>2</sup>
- **27 juillet 2011** : Le Sphinx de Boğazköy arrive à Istanbul.<sup>3</sup>

#### II. Processus de résolution

Facilitateur institutionnel (UNESCO Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale) – Négociation – Accord transactionnel

- Le gouvernement turc a cherché à obtenir le retour du Sphinx de Boğazköy en recourant uniquement à la négociation intergouvernementale. À cet effet, il a déposé une demande de restitution auprès du Comité intergouvernemental de l'UNESCO en 1987. Créé en 1978, cet

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, seizième session, Paris, 21-23 septembre 2010, Doc. CLT-2010/CONF.203/C0M.16/5, Recommandation n°2.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Communiqué de presse de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, Turkey to Receive Hittite Sphinx, 13 mai 2011.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> "Boğazköy Sphinx Finally Returns to Turkey after Decades in Germany," *Daily News*, 28 juillet 2011, consulté le 4 septembre 2011, http://www.hurriyetdailynews.com/n.php?n=bogazkoy-sphinx-finally-returns-to-turkey-after-decades-in-germany-2011-07-28.

organe permanent est chargé d'assister les États membres de l'UNESCO dans la gestion des cas ne relevant pas des conventions existantes, tels que les litiges concernant des cas historiques d'objets perdus en raison de l'occupation coloniale. Bien qu'il ne dispose pas de pouvoirs juridictionnels, le Comité intergouvernemental de l'UNESCO offre un cadre aux négociations bilatérales. La préférence donnée à la négociation découle de la conviction que chaque affaire est unique et ne peut par conséquent être traitée qu'au cas par cas, en dehors de toute procédure judiciaire.

Cependant, durant les négociations, le gouvernement turc a exigé le retour de la statue en menaçant l'Allemagne d'interrompre les projets scientifiques en cours. À ce propos, un archéologue allemand a déclaré que les fouilles pâtissaient des demandes exorbitantes du ministère concernant le Sphinx de Boğazköy.<sup>4</sup> Ainsi, on peut penser que c'est l'adoption de cette stratégie agressive qui a poussé le ministère allemand à rendre le Sphinx.

## III. Problèmes en droit

## Propriété

La demande de restitution du Sphinx de Boğazköy a soulevé peu de questions d'ordre juridique. Cela est dû au fait que, bien que l'origine de la statue ne soit pas contestée, de nombreux documents attestant sa provenance ont été perdus durant la Seconde Guerre mondiale. En conséquence, aucune des parties ne pouvait prouver qu'elle en était le véritable propriétaire et ainsi déterminer si le Sphinx relevait d'un accord de partage<sup>5</sup> ou s'il n'avait été confié à l'Allemagne que provisoirement afin d'y être restauré et catalogué.

## IV. Résolution du litige

## Coopération culturelle – Restitution sans condition

- L'accord conclu en mai 2011 entre l'Allemagne et la Turquie est semblable aux accords ayant permis à d'autres États de régler des litiges concernant des biens culturels. Il était stipulé dans l'accord que le Sphinx de Boğazköy devait être rapatrié en Turquie, et plus précisément que la statue arriverait en Turquie avant le 28 novembre 2011. Cette date est importante pour la Turquie, car elle marque le vingt-cinquième anniversaire de l'inscription du site de Boğazköy en tant que « Hattousa, la capitale hittite » sur la liste établie par la Convention de 1972 sur le patrimoine mondial. De plus, l'accord comprenait un ensemble de mesures de coopération bilatérale entre les deux États dans le domaine des musées et des projets archéologiques.<sup>6</sup> Les propositions formulées précédemment, qui consistaient en

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Susanne Güsten, "Turkey Presses Harder for Return of Antiquities," *The New York Times*, 25 mai 2011, consulté le 25 juillet 2011, <a href="http://www.nytimes.com/2011/05/26/world/europe/26iht-M26C-TURKEY-RETURN.html">http://www.nytimes.com/2011/05/26/world/europe/26iht-M26C-TURKEY-RETURN.html</a>.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les accords de partage prévoient que le pays hébergeant les fouilles autorise les musées occidentaux et les archéologues à prélever une partie des objets découverts lors des fouilles, étant donné que ce sont eux qui ont financé la mission.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Communiqué de presse de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, Turkey to Receive Hittite Sphinx.

- l'utilisation de répliques ont été rejetées. L'Allemagne a proposé de conserver le Sphinx original et d'en faire fabriquer une réplique à destination de la Turquie. La Turquie à quant à elle proposé que le Sphinx lui soit restitué par l'Allemagne en échange d'une réplique. Aucune de ces propositions n'a été acceptée. En vérité, seule l'œuvre d'art originale est dotée d'une aura, d'une magie qui lui est propre ».
- Néanmoins, l'accord en question diffère de la plupart des précédents accords interétatiques en ce que le gouvernement allemand a délibérément évité d'employer les termes *retour* et *restitution*. En réalité, l'accord prévoyait simplement que la statue serait volontairement remise à la Turquie, en signe d'amitié. En effet, l'Allemagne souhaitait éviter d'employer des termes pouvant sous-entendre que la statue avait été déplacée de manière illicite et que, par conséquent, la responsabilité de restituer celle-ci lui incombait au regard du droit. 9

## V. Commentaire

- La stratégie que la Turquie a mise en place afin d'obtenir la restitution du Sphinx de Boğazköy rappelle la campagne agressive lancée par le ministre italien de la Culture contre les musées des États-Unis entre 2006 et 2008. On se souvient que non seulement le ministère italien avait proposé de recourir à la négociation pour traiter les demandes de restitution alors en cours, mais il avait également : (i) utilisé les médias pour mettre en lumière le déplacement injustifié d'innombrables objets d'art du territoire italien ; (ii) souligné le comportement contraire à l'éthique et les responsabilités des musées américains concernés ; et (iii) menacé de rompre toutes relations culturelles avec les musées si les objets litigieux n'étaient pas restitués. Cette stratégie a fini par porter ses fruits. Son efficacité est clairement due au fait que les prêts et les échanges sont indispensables à la communauté muséale internationale : ils constituent non seulement un moyen pour les musées de remplir leur mission pédagogique, mais également et surtout une importante source de revenus.
- Par ailleurs, le gouvernement turc a cherché à obtenir le retour du Sphinx de Boğazköy en déposant une demande auprès du Comité intergouvernemental de l'UNESCO. Comme on le sait, cet organe permanent ne dispose pas de pouvoirs juridictionnels lui permettant de trancher les litiges entre les États. Ses compétences sont plutôt d'ordre consultatif et offrent ainsi un cadre aux discussions et aux négociations bilatérales. En parallèle, le gouvernement turc a intensifié sa campagne pour la restitution menée à l'encontre de l'Allemagne (et d'autres États-marché). Le ministère turc de la Culture a menacé non pas de mettre en place un embargo culturel, mais d'interrompre les projets scientifiques en cours, ce qui pouvait se traduire par le retrait des autorisations de fouilles archéologiques. Cette menace a été mise à exécution au début de l'année 2011, lorsque l'Institut archéologique allemand a perdu ses droits sur le site archéologique d'Aizanoi, une antique cité romaine située dans l'ouest de la

CENTRE

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Cf. rapport du Rapporteur M. Folarin Shyllon au Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, seizième session, Paris, 21-23 septembre 2010, Doc. CLT-2010/CONF.203/COM.16/8, octobre 2010, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Communiqué de presse de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, Turkey to Receive Hittite Sphinx. Citation originale : "the statue will be handed over to Turkey as a voluntary gesture of friendship".

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Commission du gouvernement fédéral pour la culture et les médias, communication personnelle, juillet 2011.

- Turquie. Cet événement a été perçu par les archéologues et les experts comme un tir de sommation dans la bataille pour la restitution. 10
- Pour la Turquie, le retour du Sphinx de Boğazköy représente une victoire majeure dans le cadre des efforts déployés pour rapatrier les antiquités ayant été soustraites par le passé. Cependant, ce cas se distingue des autres litiges interétatiques concernant des biens culturels car le gouvernement allemand a dès le départ été disposé à trouver une solution. En effet, le gouvernement allemand a proposé d'utiliser des répliques et n'a jamais rejeté les demandes de la Turquie en invoquant les arguments systématiquement utilisés par les États-marché et les musées, à savoir que le gouvernement turc n'avait aucune légitimité à demander la restitution de la statue car l'État turc n'a été instauré qu'en 1922, que les créateurs de l'œuvre n'étaient pas les ancêtres des demandeurs et que le rapatriement de biens culturels pouvait limiter ou nuire à leur sécurité et leur accessibilité au public.
- À la lumière des éléments énoncés ci-dessus, il apparaît que le cas du Sphinx de Boğazköy a mis du temps à être résolu en raison d'un ensemble complexe de facteurs, les principaux étant le manque de documents disponibles et les événements historiques tels que les deux guerres mondiales et la Guerre froide (le musée qui abritait le Sphinx se trouvant à Berlin-Est). 11 Ces facteurs sont venus compliquer la question de la restitution à une époque où l'atmosphère de coopération qui imprègne aujourd'hui les relations interétatiques en matière de patrimoine culturel n'existait pas encore.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Güsten, "Turkey Presses Harder for Return of Antiquities".

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Commission du gouvernement fédéral pour la culture et les médias, communication personnelle, juillet 2011.

## VI. Sources

#### a. Doctrine

- Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, seizième session, Paris, 21-23 septembre 2010, Doc. CLT-2010/CONF.203/C0M.16/5, Recommandation n°2.
- Rapport du Rapporteur M. Folarin Shyllon au Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, seizième session, Paris, 21-23 septembre 2010, Doc. CLT-2010/CONF.203/COM.16/8, octobre 2010.

#### b. Médias

- Communiqué de presse de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, Hethitische Sphinx wird der Türkei übergeben, 13 mai 2011.
- Communiqué de presse de la *Stiftung Preussischer Kulturbesitz*, Einigung zur Sphinx von Hattuscha, 13 mai 2011.
- Communiqué de presse de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, Turkey to Receive Hittite Sphinx, 13 mai 2011.
- Güsten, Susanne. "Turkey Presses Harder for Return of Antiquities." The New York Times,
  25 mai 2011, consulté le 25 juillet 2011,
  <a href="http://www.nytimes.com/2011/05/26/world/europe/26iht-M26C-TURKEY-RETURN.html">http://www.nytimes.com/2011/05/26/world/europe/26iht-M26C-TURKEY-RETURN.html</a>.
- "Boğazköy Sphinx Finally Returns to Turkey after Decades in Germany." *Daily News*, 28 juillet 2011, consulté le 4 septembre 2011, <a href="http://www.hurriyetdailynews.com/n.php?n=bogazkoy-sphinx-finally-returns-to-turkey-after-decades-in-germany-2011-07-28">http://www.hurriyetdailynews.com/n.php?n=bogazkoy-sphinx-finally-returns-to-turkey-after-decades-in-germany-2011-07-28</a>.